



JEAN-CHRISTOPHE GUILLAUME

La surpopulation carcérale touche surtout les maisons d'arrêt. Mais les maisons de peines ne sont pas épargnées. Impossible, dans ces conditions, de travailler à la réinsertion.

(soit un directeur sur quatre!) ont connu une longue absence: maladie, épuisement ou "besoin de faire une pause".

Les cadres de surveillance (il manque 300 agents sur 6 825) et de direction (142 postes sur 149 sont pourvus) ne sont pas à niveau, mais c'est aussi le cas du cadre administratif, déplore Chris De Vidts.

Des hommes à tout faire

Résultat: les directeurs et directrices de prison sont devenus des hommes et femmes à tout faire dans les établissements pénitentiaires. Un exemple? "C'est nous qui devons rédiger les P.-V. des procédures disciplinaires." Un autre? "Quand un détenu dépose plainte, il faut y répondre en présentant une défense: c'est nous qui allons au greffe chercher les documents nécessaires." Sans compter les sollicitations des services d'appui centraux, des commissions de surveillance et, pendant les grèves des agents, le service des repas aux détenus...

Du coup, les directeurs du sud du pays ont décidé de ne plus faire certaines tâches, estimant qu'ils n'étaient plus capables de les assumer. "Ce ne sont pas des choses qui mettent la sécurité en danger. Ces tâches devraient être faites, comme évaluer le personnel ou répondre à des demandes de l'administration, mais on n'a pas le temps", explique encore Vincent Spronck. "On veut des renforts. On appelle à l'aide depuis des mois. On n'a rien vu venir."

"Comme elle tourne pour l'instant, la prison crée la récidive qu'on dit vouloir éviter"

À quoi sert la prison? Qui veut-on enfermer? Pour quels délits? Quels objectifs veut-on atteindre? Il faut d'urgence un débat de société sur ces questions, plaident les deux représentants des directeurs des établissements pénitentiaires.

Il n'y a jamais eu autant de détenus qui vont "à fond de peine", purgeant leurs années d'incarcération sans libération conditionnelle avant le terme. Le temps passé en prison est censé servir à préparer à la réinsertion. "On rigole ou quoi? Le cadre psychosocial est rempli à 85%. Ni les travailleurs sociaux, ni les agents, ni les infirmiers, ni les directeurs n'ont le temps d'aller voir les détenus et de les accompagner. À la limite, la prison protège un peu la société quand les gars sont incarcérés. Mais c'est tout. La manière dont cela tourne actuellement nous empêche de préparer des libérations qui permettent d'éviter des récidives. On n'a pas le temps de s'occuper des détenus. Et donc on les 'stocke', quelques mois ou quelques années, et puis on les laisse sortir, dans de mauvaises conditions", décrit Vincent Spronck, président de l'association des directeurs de prisons francophones. "Ce n'est l'intention de personne, mais, comme elle tourne pour l'instant, la prison crée la récidive qu'on dit vouloir éviter", insiste-t-il.

Les prisons n'ont pas un bouton "delete"

Son homologue néerlandophone complète: "On a créé des attentes impossibles à combler. On croit que les prisons disposent d'un bouton 'delete' qui leur permet de résoudre

tous les problèmes des détenus et de les remettre ensuite soigneusement dans la société. Mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne!"

Il faut bien sûr davantage de thérapies, de formations et d'accompagnement social pendant l'incarcération; les Communautés ont aussi une responsabilité à prendre sur ce plan, dit Chris De Vidts. Mais il faut surtout travailler en amont et faire de la prévention par rapport à toutes les problématiques qui existaient avant la prison: les troubles psychiatriques, les enfants battus, les exclusions sociales, les migrants... "C'est une illusion de croire que la prison a réponse à tout."

Pour des infractions Covid

En miroir, les porte-parole des directeurs d'établissements pénitentiaires s'interrogent sur certains profils qui leur sont adressés. "Quand on voit arriver des personnes qui ont comparu à plusieurs reprises pour des infractions routières ou d'autres qui ont clairement une problématique d'assuétudes, on se dit: la prison est-elle vraiment la seule réponse que nous, société, pouvons offrir à ces gens?" poursuit Chris De Vidts.

"Des condamnés se retrouvent incarcérés pour des infractions Covid. À Mons, un détenu a écopé de quinze jours de prison parce qu'il n'a pas porté de masque. Un

autre a pris neuf mois parce qu'il n'a pas respecté plusieurs fois le couvre-feu. Cette réponse pénale n'est-elle pas disproportionnée? La réponse est: oui!" assène Vincent Spronck.

Et les alternatives?

Comment en est-on arrivé là? "Plus on dit que la prison est le remède ultime, plus on l'emploie. Depuis la loi de principes de 2005, quand on change une loi, c'est toujours pour mettre plus de prison. Je pense qu'on traite pénalement beaucoup trop de problèmes sociaux. Donner une réponse pénale aux questions de migration, de troubles mentaux, de décrochage scolaire, de toxicomanie, etc., c'est déjà problématique. Ça l'est encore plus avec l'équation 'pénal égale carcéral'."

Il existe pourtant des alternatives très intéressantes, mais elles restent trop peu utilisées, regrette Chris De Vidts. Au parquet de Gand, une *drug court* a été mise sur pied en 2008. Les toxicomanes qui s'engagent dans un suivi thérapeutique ne sont pas incarcérés. Autre exemple: la surveillance électronique est devenue une peine autonome (sans passage par la case prison). Mais en 2020 il n'y a eu que... quatre condamnations au port d'un bracelet électronique du côté francophone et seize du côté flamand.

An.H.

"On ne dispose pas d'un bouton 'delete' qui permet de résoudre tous les problèmes des détenus."

Chris De Vidts

Président de l'Association néerlandophone des directeurs de prison